

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 26 OCTOBRE 2015**

Le lundi vingt-six octobre deux mille quinze à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du vingt octobre deux mille quinze, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** MM et Mmes Christophe FAVERJON, René PERROT, Gisèle ARSAC, Christian ROUSSON, Corinne CABUT, Fabrice CORDAT, Djida OUCHAOUA, Fabrice MIALON, Liliane MATRA, Monique FAURAND, Gaston CONSTANT, Annie ARCHER, Pascal PEYRAT, Manuel DE-SA, Karine RICORT, Fabrice GARNIER, Véronique ROMEYER, Eddy BEYDON, Nina MICHALSKI, Monique FRANCHINI, Babette LUYA, Michel DOUTRE, Bernard CHAPELON, Mme Laurence VERNET, Dominique VIALON-CLAUZIER, Frédéric BATTIE.

**Pouvoirs déposés :** Mme Agnès PESTRE à Mme Annie ARCHER, M. Serge BROUILLAT à Mme Monique FRANCHINI.

**Excusée :** Mme Juliette HAUW.

**Nombre de conseillers :** 29 - **Nombre de présents :** 26 - **Nombre de votants :** 28

**Désignation de secrétaire de séance :** Mme Gisèle ARSAC

**Décision du Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT:**

Les Conseillers municipaux ont eu connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

**Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.**

**1- Emprunt toxique DEXIA / SFIL décision d'organiser une consultation de la population**

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner les situations de l'emprunt toxique avec la réponse du fonds de soutien.

Nous devons accepter ou refuser l'offre de la SFIL et dans ce dernier cas perdre le bénéfice de l'aide. Celle-ci pouvant atteindre 7 millions d'euros en compensation de la signature d'un accord tel qu'il est proposé par la banque.

Il sera également proposé au Conseil municipal d'organiser une consultation référendaire de la population sur l'acceptation ou non de l'accord et de ses conséquences sur les impôts.

Vous trouverez ci-dessous, le projet de consultation.

Cette dernière est envisagée à la date du 21 novembre, elle sera précédée d'une réunion publique le 12 novembre.

Il sera adressé aux électeurs une note d'information sur la question posée et une expression des groupes du Conseil municipal.

**J'ACCEPTÉ LE RÉSULTAT DE LA NÉGOCIATION AVEC SFIL DEXIA**

**Inconvénient :**

- augmentation de la feuille d'impôts locaux de 8 % environ et taux communal plus de 14 %.

**Avantages :**

- la Ville bénéficie de l'aide de l'État de près de 7 millions euros.
- fin de l'emprunt toxique et de ses risques liés au taux de change Euro/Franc Suisse.
- on évite une augmentation d'impôts encore plus importante de l'ordre de 25/30 %.

Avec l'ajout suivant :

En outre, nous demandons la prise en charge par la SFIL d'une part significative des arriérés dus par la Ville pour la période 2013/2014/ et 2015.

### JE REFUSE L'ACCORD

#### Avantages :

- pas d'augmentation immédiate des impôts ?
- on continue l'action judiciaire.

#### Inconvénients :

- Perte de l'aide de l'État de 7 millions d'euros.
- Risque de budget mis sous tutelle du Préfet dès 2016 avec une hausse d'impôt incontrôlée de 25 à 30 %, voire plus.
- La commune conserve l'emprunt toxique avec tous ses risques et l'augmentation exponentielle des annuités et donc des impôts.

Par une précédente **note jointe ci-dessous**, je vous avais indiqué les conditions de l'emprunt. Nous venons de recevoir une nouvelle proposition de la SFIL avec l'Indemnité de Remboursement Anticipée de 9 200 000 € en septembre à 10 200 000 € en octobre, évidemment sans plus d'explication, mais il paraît que ce calcul est contrôlé par le fonds de soutien.

Chers collègues,

Avec gravité, je souhaite vous informer de la teneur de notre entretien avec trois dirigeants de la SFIL (ex DEXIA) vendredi 9 octobre dernier.

Nous avons eu le sentiment de nous heurter à un mûr. Ils se sont appliqués à nous expliquer par A+B leur proposition en expliquant que le fonds de soutien c'était leur argent et que donc nous n'avions plus que le choix d'accepter leur proposition. En gros : pour une Indemnité de Remboursement Anticipée (IRA) de 9 300 000€ nous aurions à financer 3 millions d'euros et environ 1 million d'impayés pour les années 2014 et 2015, le fonds de soutien contribuant à hauteur de 68% de l'IRA soit un peu plus de 6 000 000 d'euros.

Leur seule participation à un accord éventuel serait d'abandonner les intérêts sur les sommes impayées, et ce, alors que le jugement de Saint-Cast Le Guildo met à leur charge 50 % pour perte de chance. Ils ont même été jusqu'à travestir ce jugement en disant que la commune de Saint-Cast était condamnée à payer les arriérés et en niant la réalité du jugement et la condamnation de la SFIL à payer 50 % de la différence entre un taux fixe et le « Tofix ».

Ils jouent beaucoup sur la notification de l'aide du fonds de soutien, le 5 octobre avec réponse le 5 janvier et les délais très stricts dans lesquels nous sommes enfermés puisque notre réponse doit intervenir début décembre pour tenir compte du calendrier de fin d'année de la banque, après ce délai nous ne pourrions plus bénéficier du fonds de soutien.

Que la commune n'ait pas le premier centime pour payer ne leur pose aucun problème ils ont même été jusqu'à proposer de prolonger la dette jusqu'en 2041 (pour un emprunt de 15 ans souscrit en 1995 !) et en ne précisant pas qu'au-delà des 15 ans ce serait une annuité supplémentaire de 400 000 €/an soient 10 % d'impôts supplémentaires dans 15 ans. Et en oubliant de dire qu'il faudrait aussi payer et financer 1,4 Mn de ce qu'ils appellent les impayés de 2013, 2014, et 2015.

Concernant la lettre du Préfet de la Loire, ils ont indiqué que c'était une parmi les nombreuses lettres de Préfets, en clair qu'elle n'avait pas d'importance pour eux.

Ces trois dirigeants de la SFIL font preuve d'un cynisme rare. Sous des abords sympathiques, ils ont une attitude hautaine vis-à-vis des collectivités territoriales, vis-à-vis des autorités décentralisées de l'État. La situation des collectivités locales et de leurs habitants ne leur importe pas du tout, voire ne les intéresse d'aucune manière.

Ils se sentent forts du fonds de soutien et de l'appui de l'État, qui leur permet de placer les collectivités territoriales devant un choix cornélien. Soit continuer une action juridique dont personne, à part évidemment les trois personnes que nous avons rencontrées ne connaît l'issue. De telles certitudes les conduisent même à travestir le jugement de Salomon concernant Saint-Cast qui établit les responsabilités à 50/50. Soit accepter leur proposition.

Nous devons réagir très rapidement et prendre une décision qui n'est pas évidente. En effet, en acceptant cette proposition, nous bénéficions de l'aide importante du fonds de soutien, + de 68%, ce qui est un acquis des luttes que nous avons menées. Mais cela conduit tout de même à une augmentation d'environ 10 points d'impôts communaux.

Cette solution a pour avantage de geler l'IRA au très (trop) haut niveau qui est le sien actuellement, car nous craignons que le franc suisse continue à se réévaluer par rapport à l'€, et de n'avoir à notre charge « que » les 3 millions plus 1 million 400 € d'arriérés (2013, 2014, 2015).

Sans cette solution, et d'après le jugement de St Cast, la Ville serait contrainte de payer 4,5 millions (9 millions partagés entre la SFIL et la commune) plus 750 000 euros d'intérêts supplémentaires pour 2016, soit 5,2 Millions d'€, c'est-à-dire moins que ce que nous apporte aujourd'hui le fonds de soutien.

*Lors de la séance, Monsieur le Maire a diffusé un power point qui est joint au présent compte rendu.*

**Le Conseil municipal par 22 voix pour, 6 contre** (Mme Franchini, Mme Luya, M. Brouillat, M. Dautre, M. Chapelon et Mme Vernet) décide de procéder au référendum consultatif des unieutaires et d'ajouter le point concernant **la prise en charge par la SFIL d'une part significative des arriérés dus par la Ville pour la période 2013/2014/ et 2015.**

#### INTERVENTION DU GROUPE « UNIEUX, NOUVELLE DYNAMIQUE »

##### Intervention de M. DOUTRE

Les emprunts structurés, comme les choix d'urbanisme des années 60 et 70, sont des erreurs que doivent assumer et corriger les décideurs suivants ceux qui les ont initiés, quelque soit la durée ou le coût des conséquences. Vous êtes dans ce cas.

Vous avez opté pour l'affrontement avec les banques tout en ménageant la porte de sortie avec le fonds de soutien, c'est un choix. Aujourd'hui vous êtes au bout de votre choix et vous proposez de reporter la décision du dénouement sur les électeurs, vous ne leur aviez rien demandé pour démarrer votre démarche. C'est une des raisons qui fait que je suis contre ce référendum, notre groupe également.

Le sujet est compliqué à suivre pour les élus, donc pour les électeurs encore plus. Sans compter que en quelques jours ils seront confrontés à 2 votes, ce référendum et les régionales, rien de tel pour perturber et pour encourager la désaffection des urnes.

Le coût de l'organisation d'un scrutin n'est pas négligeable : personnel, préparation, bulletin, etc ... Ce n'est pas la meilleure façon de faire des efforts budgétaires.

La difficulté d'un référendum est la question posée. Vous faites choisir entre « je continue sur la voie judiciaire » et « j'arrête ma démarche judiciaire et je prends la voie sans risque de nouvelle mauvaise surprise ». Et vous accompagnez ce choix de commentaires.

Dans un cas vous annoncez une hausse d'impôts locaux de 14%, dans l'autre vous agitez le spectre de tutelle avec une hausse d'impôts locaux de 25%.

Dans le premier cas vous cherchez à cautionner une hausse de la fiscalité sans préciser la répartition entre TF et TH et sans annoncer les restrictions drastiques qui pourraient être faites sur différents services à la population.

Dans le deuxième cas vous faites peur avec la tutelle sans préciser que le préfet monterait certainement un budget en supprimant toutes les dépenses non obligatoires, avant d'ajuster si nécessaire la fiscalité.

Nous aurions été aux affaires, nous aurions hérité comme vous de ces dossiers devenus erreur aujourd'hui. Comme vous j'aurais travaillé à corriger. Mais pas comme vous, nous aurions assumé nos choix et les conséquences nécessaires en les précisant le moment venu, l'information des administrés, dont les électeurs, étant dans un premier temps les séances publiques du conseil municipal.

Lors de notre entretien de lundi dernier, je vous ai précisé, avec Bernard Chapelon, tout ceci et je vous ai proposé, à votre demande, des pistes de restriction de dépense avec lesquelles vous étiez d'accord : la suppression du projet de rénovation de la salle Crépet, une mise aux normes ERP au minimum pour caler à la réalité du besoin, le refus de toute caution de prêt pour les bailleurs sociaux (je ne comprends même pas que les banques et la préfecture les acceptent vu l'état futur de notre situation financière, ce serait le cas pour un particulier). Je vous ai dit que après les recherches de restriction, compris baisse voire suppression de services, il serait possible d'envisager une approche fiscale tout en précisant la nécessité d'égalité devant les efforts à savoir ne pas toujours taper sur les propriétaires par la TF. Je vous rappelle que en 2008 vous l'avez déjà augmenté en prévision des mauvais jours, au cas où, selon votre justification.

Vous nous annonciez, à Bernard Chapelon et moi, ainsi que dans votre lettre une annuité de 400 000€ pendant 15 ans. Les bases de la TF doivent être de 8 500 000€ environ, c'est-à-dire une recette de 85 000€ par point de taux, pour la TH même calcul, c'est-à-dire que 400 000€ de recettes supplémentaires c'est 4,7% de fiscalité en plus et pas 14% à répartir en TF et TH.

Je rappelle que le taux de la TF est plus du double du taux de la TH (28.24 pour 12.5), il y a de quoi rééquilibrer l'effort (bien que les propriétaires occupant soient toujours doublement dans l'effort éventuel).

En conclusion, Nous affirmons notre choix pour le règlement rapide avec la SFIL mais avec une annonce précise et responsable des conséquences, c'est-à-dire sans mélanger les conséquences de ces emprunts avec la baisse des dotations pour cautionner la hausse de la fiscalité que vous allez imposer.

Nous voterons contre l'organisation d'une consultation de la population.

#### **Réponse de Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire indique notamment à Monsieur Doutré que son calcul sur le rendement d'augmentation d'impôts est erroné. Pour calculer ce rendement, il ne faut pas prendre la base mais les recettes fiscales de la commune qui s'élève à un peu moins de 4 millions d'euros. D'autre part, et comme cela a été indiqué dans la note complémentaire, l'annuité supplémentaire s'élève à 550 000 € correspondants aux 14% d'augmentation pour la part commune soit 7 % sur la feuille d'impôt.

#### **INTERVENTIONS DU GROUPE FRONT NATIONAL - RASSEMBLEMENT BLEU MARINE :**

##### **Intervention de M. Frédéric BATTIE :**

Après l'espérance de l'an dernier suite à l'accord avec la Caisse d'Épargne, le couperet est tombé, les unieutaires vont devoir payer. Nous sommes victimes des ambitions démesurées d'une ancienne équipe municipale. Peu importe comment cela s'est passé et qui est responsable, une faute a été commise. Face aux conséquences, vous prévoyez de poser une question aux habitants. Ardent défenseur de la démocratie participative, la vraie, nous ne pouvons que nous féliciter de cette initiative

même si elle n'a pas de valeur légale. Notre seul regret est de voir que ce n'est pas systématique, il semblerait que vous utilisiez cette démocratie que lorsque vous êtes en grande difficulté.

Votre point commun avec l'ancien maire est que vous avez tous deux péchés par excès de confiance. Lui en ce qui concerne l'avenir économique et vous en misant sur le règlement positif de cette affaire. En consultant votre programme nous trouvons à la page des finances que des phrases apaisantes : « finances en voie de redressement », « réduction du désendettement ». A la page des emprunts toxiques, à propos de Dexia, est indiquée seulement une réduction du taux à 4% pour 3 années. Nul mot sur l'avenir et cette épée de Damoclès qui pesait sur nous. Vous vous êtes fortement engagé sur le plan judiciaire, très bien. Mais gouverner c'est prévoir et face à cette réalité vous avez préféré ne pas augmenter les impôts dans un but électoral plutôt que de le faire progressivement chaque année afin de constituer une cagnotte. Vous nous prouvez que vous n'avez pas le souci d'une gestion économe notamment avec le projet de la salle Gaby CREPET.

Avant de poser la question, vous devez présenter, à tous les unieutaires, un plan d'économie chiffré et sincère dans tous les services, engager des réductions drastiques, en clair montrer votre volonté de réduire le train de vie.

Nous jugeons inadmissible le chantage de l'état, principal actionnaire de la SFIL : Soit « Acceptez et vous aurez l'aide du fond de soutien », soit « Continuez à vous battre et vous n'aurez rien ». Après la baisse des dotations cela fait beaucoup de la part d'un gouvernement dit « de gauche » dont vous vous plaignez sans cesse. Pourtant vous passez avec les socialistes de nombreuses alliances et appelez à voter pour eux dès qu'ils sont en péril. Ce que nous parions pour les prochaines élections.

En tout cas face à cette question nous espérons que les unieutaires se déplaceront nombreux tout en gardant à l'esprit que leur réponse ne doit pas vous dégager de vos responsabilités.

#### **Intervention de M. Frédéric BATTIE en réponse à M. PEYRAT :**

Prôner l'austérité, j'entends souvent cela de votre part à mon égard!

Il faut faire selon ses moyens.

Contracter un crédit pour en rembourser un autre c'est du surendettement.

#### **Intervention de Mme VIALON-CLAUZIER :**

Je m'aperçois que tous les conseillers municipaux n'ont pas les mêmes informations. Vous avez reçu la liste de Mme Luya séparément. Je fais remarquer que nous sommes élus au même titre que vous tous et que nous représentons nos électeurs même si nous sommes « un groupe minoritaire ».

Si nous sommes pour la consultation des unieutaires nous ne prendrons pas position quant à la solution. Comment choisir entre LA PESTE ET LE CHOLERA ?

#### **INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE :**

- Texte des groupes minoritaires à insérer dans le quatre page accompagnant les bulletins pour le référendum consultatif : avant **le lundi 2 novembre 14 h** (une demi-page par groupe)
- Mise sous plis des bulletins : **lundi 9 novembre de 16 h à 20 h** salle du Conseil municipal
- Réunion publique finances sur les emprunts toxiques : **jeudi 12 novembre 19 h** salle Gaby Crépet.
- Référendum consultatif : **samedi 21 novembre de 10 h à 18 h** dans les bureaux de vote habituels.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire n'ayant reçu aucune autre remarque ou observation, la séance du Conseil municipal est levée.*

Fait à Unieux,  
le 30 octobre 2015.

Le Maire,

Christophe FAVERJON.

